



Assemblée communale extraordinaire

Lundi 5 juillet 2021, à **19h45**

Salle Bregnard

(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 janvier 2021.
2. Prendre connaissance d'un projet d'implantation d'une antenne Swisscom à Bressaucourt.
3. Décider et voter un crédit de 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE), pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
4. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface de la commune mixte de Fontenais.
5. Informations communales :
 - Revitalisation de la source de la Bonne-Fontaine (Place de la Fontaine)
 - Aménagement du Jardin du souvenir à Fontenais
 - Projet de fusion Fontenais-Porrentruy
 - Dépôt public du changement de régime des circulations sur la route Fontenais-Courgenay
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Le règlement du point 4 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, juin 2021